

Déclaration de position commune



Pour une Année européenne pour et par les Bénévoles en 2011!

*Par la Région européenne de l'Association Mondiale des Guides et des Éclaireuses (Région Europe **AMGE**)
et l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout – Région européenne (**OMMS** – Région européenne)*

Tout en nous réjouissant de la décision du Conseil de l'Union européenne¹ de déclarer 2011 l'Année européenne du Volontariat, nous appelons les institutions européennes, les États membres, les autorités locales, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes à :

- travailler ensemble pour maximaliser chaque opportunité se présentant pendant cette Année de faire prendre conscience de la valeur et de l'importance du volontariat;
- favoriser l'autonomisation des organisations bénévoles
- améliorer la qualité du volontariat;
- récompenser et reconnaître les activités bénévoles
- créer un environnement plus favorable au volontariat.

La Région Europe de l'AMGE et l'OMMS – Région européenne représentent les associations guides et scoutesses nationales de 46 pays d'Europe qui comptent plus de 2 millions de membres. Le Guidisme et le Scoutisme étant des mouvements de jeunesse basés sur le volontariat et à la participation bénévole, la politique de volontariat est une question essentielle à leurs yeux. Depuis 100 ans, le Scoutisme et le Guidisme, dans le cadre de leurs organisations et activités, soutiennent le développement des jeunes en tant que citoyens actifs et « agents du changement » pour construire un monde meilleur ; ils soutiennent les bénévoles qui encadrent les jeunes et qui contribuent à la qualité et au développement des mouvements.

Qu'entendons-nous par volontariat?

- *Il s'agit d'une activité entreprise par le bon vouloir d'une personne, qui implique du temps et de l'énergie et qui se fait au bénéfice d'autrui ou de la société dans son ensemble;*
- *Il s'agit de consacrer une partie de son temps à un projet ou à une action, de prendre part à la vie d'une organisation, de contribuer à ses structures démocratiques, à son évolution et à ses choix.*
- *Ces activités ne sont pas rémunérées, mais elles peuvent prévoir le remboursement des dépenses directement liées aux activités bénévoles;*
- *Elles sont destinées à une cause non lucrative et sont principalement encadrées par une organisation non gouvernementale. Par conséquent, elles ne peuvent être motivées par des gains matériels ou financiers;*
- *Le volontariat ne peut être utilisé pour remplacer un emploi rémunéré.*

Nous pensons que le volontariat, en particulier dans le cadre du Guidisme et du Scoutisme, permet aux jeunes et à leurs dirigeants d'acquérir des compétences clés en matière de leadership, ainsi que d'autres aptitudes qui les rendront autonomes dans leur vie quotidienne;

¹ DÉCISION DU CONSEIL relative à l'Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active (2011) Bruxelles 24 novembre 2009

une meilleure entente interculturelle et intergénérationnelle; le sens de l'identité; et de participer au processus décisionnel. Le volontariat offre également à tous les Scouts et Guides l'occasion de s'impliquer et d'agir au sein de leurs communautés locales, en les incitant à développer un sens de la solidarité et à adopter des habitudes souvent perpétuelles d'engagement civil.

Toutefois, malgré plusieurs initiatives au niveau européen,² et national, il y a toujours de nombreuses barrières qui entravent l'engagement et la participation aux activités bénévoles :

Sur le plan légal: la définition et le statut légal des bénévoles peuvent varier d'un pays à l'autre et souvent, il n'existe aucun cadre clarifiant leurs droits et responsabilités. Dans le même temps, les législations européennes et nationales peuvent avoir pour effet indésirable d'empêcher les bénévoles de participer à des activités bénévoles, les organisations bénévoles de fonctionner ou tout simplement les activités bénévoles de se dérouler.

Sur le plan de la mobilité: En Europe, le volontariat ne concerne pas seulement les citoyens européens, mais également les bénévoles provenant d'au-delà des frontières de l'Union. Nous voulons nous assurer que les bénévoles hors Union européenne puissent obtenir aisément leurs visas pour pouvoir participer à des opportunités de volontariat.

Concernant la reconnaissance et la récompense du volontariat: La contribution des bénévoles au soutien des communautés, à l'établissement d'une cohésion sociale, voire même au renforcement de la croissance économique n'est pas souvent reconnue. Le temps consacré par les bénévoles est gratuit, mais son impact est sans prix. Nous désirons que tous les bénévoles soient reconnus pour leur action au sein des communautés et de leurs organisations. Les compétences acquises dans le volontariat et dans les programmes de formation informelle doivent être mieux reconnues : les compétences personnelles, culturelles ou sociales qu'ils ont acquises et la contribution des aptitudes de volontariat à l'employabilité.

Concernant l'information et la perception: on constate toujours un manque d'informations à destination des citoyens, en particulier les jeunes, sur les possibilités et les avantages du volontariat, ce qui peut entraver leur participation.

À propos des ressources : Les organisations bénévoles, telles que les associations de Guides et de Scouts, sont des acteurs de premier plan dans le mouvement bénévole qui créent et gèrent les opportunités de volontariat en fournissant des informations, en assurant des formations et en apportant leur soutien. Toutefois, en raison de la nature même de ces organisations, elles disposent rarement des ressources financières ou humaines adéquates afin de soutenir et développer leurs capacités, en particulier pour atteindre les jeunes défavorisés et socialement exclus.

Pendant l'Année européenne du Volontariat, la Région Europe de l'AMGE et la Région Européenne du Scoutisme ont l'intention de :

Soutenir les associations guides et scoutées dans leurs efforts visant à satisfaire au mieux les besoins des bénévoles au niveau européen, national et local;

Encourager les associations guides et scoutées à partager des pratiques d'excellence au sein de et en dehors du Guidisme et du Scoutisme afin d'améliorer le recrutement, la formation et la rétention des bénévoles au sein des mouvements guides et scouts;

²Par exemple : La communication de la Commission au Conseil du 30 avril 2004 – Suivi du Livre blanc de la Commission européenne sur un nouvel élan pour la jeunesse européenne – Proposition d'objectifs communs pour les activités bénévoles des jeunes, en réponse à la résolution du Conseil du 27 juin 2002 relative au cadre de coopération européenne dans le secteur de la jeunesse [COM(2004) 337 version définitive - Journal officiel C 122 du 30.4.2004].



Susciter une prise de conscience et promouvoir la reconnaissance du volontariat au sein de et en dehors du Guidisme et du Scoutisme afin qu'il soit apprécié par davantage d'Européens et que ces derniers soient incités à devenir eux-mêmes des bénévoles.

Offrir des opportunités aux associations guides et scoutés au niveau local et national pour constituer des partenariats et élaborer des projets qui soutiendront leurs activités bénévoles dans un contexte durable et viable.

La Région Europe de l'AMGE et l'OMMS – Région Européenne du Scoutisme prévoient que cette prise de conscience engendrée par les événements et activités organisés au niveau européen et local débouchera sur :

- Une participation accrue aux activités bénévoles
- Une prise de conscience accrue de la valeur du volontariat
- La suppression des obstacles qui entravent le volontariat,
- Un appel à tous les Européens et une ouverture du Guidisme et du Scoutisme à davantage de bénévoles, en particulier ceux qui sont socialement exclus.
- Une reconnaissance croissante des bénévoles et des activités bénévoles qu'ils entreprennent

Nous appelons toutes les parties prenantes qui participent à cette Année au niveau européen et local à intégrer dans leurs préparatifs la manière dont les activités organisées pendant l'année peuvent créer un environnement durable et viable pour soutenir les activités bénévoles au niveau européen, national et local.

Bien que l'Année européenne du Volontariat 2011 soit actuellement une initiative de l'Union européenne réservée aux États membres de l'Union, nous espérons que les résultats obtenus à partir de cette initiative profiteront également aux organisations bénévoles et au développement d'une infrastructure de volontariat au sein d'un environnement européen élargi. Nous encourageons activement une synergie entre cette Année européenne et les célébrations du 10^{ème} anniversaire de l'Année internationale des Volontaires 2001. En effet, la nécessité d'une meilleure reconnaissance et de conditions favorables pour les bénévoles se fait ressentir dans tout le continent européen.

Contacts:

Région Europe de l'AMGE :

Rosemary Hindle, rosemary@europe.wagggsworld.org, +32 2 541 08 80

OMMS Région européenne :

Alix Masson, amasson@scout.org, +32 2 534 33 15

